



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires  
Service Urbanisme et Territoires  
Centre instructeur droit des sols de Laon

Laon, le 13 JAN. 2017

Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande de permis de construire relative à un projet soumis à étude d'impact

Dénomination du projet : Demande de permis de construire n° PC 002 002 16 Q0006 pour l'extension d'une plate-forme de compostage

Pétitionnaire : SCI LA PELLE A FOUR représentée par LAURENT Gérard, REAL Damien et NAUDE Fabrice, demeurant 226 rue du Quesny 02800 DANIZY

Adresse des Travaux : route d'Achery à Aguilcourt-le-Sart, lieu-dit «D643» - ACHERY  
parcelle cadastrée – section ZH 30.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier le 04 octobre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article R. 423-69-1 du code de l'urbanisme, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 04 décembre 2016.

La présente information sera jointe au dossier soumis à enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires

  
Pierre-Philippe FLORID